

BPJEPS

**Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport**

« Loisirs tous publics »

*Le Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport
(BPJEPS) est un diplôme de niveau IV
délivré par la Direction de la Jeunesse et
Sports et de la Cohésion Sociale.*

Ouvert aux stagiaires apprentis

Accompagnement culturel
Mobilité Méthodes actives
Conférences **Socio-culturel**
Expérience
Tutorat Éducation nouvelle
Apprentissage



À QUOI FORME LE BPJEPS ?

Cette formation vise à former des professionnels de l'animation, techniciens de l'éducation populaire, capables de développer des actions et des projets d'animation.

Ces professionnels agissent au sein de Collectivités Territoriales, d'associations, d'institutions privées ou publiques.

Ils interviennent directement auprès des publics (enfants, adolescents, etc.) dans le domaine socioculturel, avec pour objectifs la socialisation et le développement des personnes.

COMMENT ACCÉDER À LA FORMATION ET QUI PEUT Y PRÉTENDRE ?

Les professionnels qui ont une expérience dans le domaine de l'animation sociale, socioculturelle ou sportive et qui s'inscrivent dans une logique de valorisation des acquis et de promotion sociale. Les animateurs en voie de professionnalisation qui possèdent une expérience bénévole de l'animation.

Ces animateurs, en fonction de leurs situations, relèvent de différents dispositifs : plan de formation employeur, CIF, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, PARE, etc.

Le décret n°2017-355 permet aujourd'hui l'accès à l'apprentissage jusqu'à l'âge de 30 ans en Ile-de-France.

Les conditions pour accéder à la formation sont les suivantes :

- Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme (PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU ou STT)

Et

- Être titulaire soit d'un des diplômes suivants : BASE, BAFA, BAFD, BAPAAT, CQP Animateur périscolaire ou Animateur de Loisirs Sportifs, soit de tout diplôme de niveau IV ou supérieur ;

Ou

• Fournir un dossier retraçant et attestant de son expérience en matière d'animation (200 heures minimum) et explicitant ses motivations pour cette spécialité du brevet professionnel.

COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION ?

La formation est menée en contact étroit avec la réalité. Un tutorat est mis en place pour aider à gérer l'alternance et permettre un trait d'union entre la formation et l'action sur le terrain professionnel.

L'expérience personnelle est valorisée, l'expérimentation et l'activité sont privilégiées dans le processus d'acquisition des savoirs. Le groupe en formation constitue un moyen essentiel de connaissance et participe à l'enrichissement personnel. Chacune des sessions bénéficie des apports de la précédente et s'intègre à une formation cohérente.

Un suivi personnalisé est assuré tout au long du parcours de formation et accompagne le processus de certification.

La formation BPJEPS se déroule en **alternance à raison d'une semaine par mois, pendant environ 18 mois, soit 637 heures en centre de formation (hors vacances scolaires) et un minimum de 1000 heures sur le terrain.**

Un positionnement initial de chaque stagiaire est effectué en début de formation, il permet la mise en place d'une individualisation du parcours de formation. Au cours de l'alternance, le stagiaire effectue **un projet d'animation à conduire sur son terrain professionnel.**

La formation sera aussi l'occasion d'un échange avec des professionnels de l'intervention sociale européens. Cet échange s'inscrira dans un travail autour d'une réflexion sur l'accompagnement culturel et social des publics.

La formation théorique s'articule autour de trois grandes phases de formation : une phase de diagnostic, une phase de préparation du projet, une phase d'expérimentation et de réalisation du projet.

Le BPJEPS est organisé en 4UC (Unités Capitalisables) et est obtenu par la certification des 4 UC. A l'issue de la formation, les stagiaires, après validation par le jury régional de la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France seront titulaires du BPJEPS Spécialité « animateur », mention « loisirs tous publics » (diplôme homologué de niveau IV).

COMMENT FINANCER LA FORMATION ?

Selon votre situation, vous pouvez relever de différents dispositifs : plan de formation employeur, CIF, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, Pôle Emploi...

Les prises en charge peuvent être alors variées : FONGECIF, OPCA (Uniformation, Unifaf,). *La région Ile-de-France offre plusieurs aides à l'embauche d'apprentis (prime de 1000€ pour les collectivités territoriales de moins de 5000 habitants par exemple).*

Les frais d'enseignement pédagogique s'élèvent à 6600 euros auxquels s'ajoutent les frais liés à certains stages en internat (hébergement) pour un montant de 450 euros

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'entrée en formation est ensuite **conditionnée par la réussite aux sélections organisées par le centre de formation et par la validation des dossiers d'inscription par la Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale.**

Pour vous inscrire, téléchargez le dossier en ligne sur www.cemea-idf.org

Prenez aussi contact avec les CEMEA (coordonnées indiquées à la dernière page de ce document).

Des journées d'information sont organisées régulièrement afin de présenter le dispositif de formation et de répondre à vos questions.

Début de la formation : Novembre 2017

Fin de la formation : Septembre 2019

Nous contacter

Pour tout renseignement ou demande de devis, vous pouvez nous contacter par téléphone au **01.47.91.40.58** ou

par mail à l'adresse suivante **infop@cemea-idf.org**

ADRESSE : INFOP - CEMEA IDF

65 Rue des Cités – 93306 Aubervilliers

Pour plus d'informations, consultez notre site : www.cemea-idf.org

CÉMEEA

L'ÉLAN FORMATION
ILE DE FRANCE



NOUS CONTACTER

DIRECTION RÉGIONALE

contact@cemea-idf.org

01 48 11 27 90

PÔLE TRAVAIL SOCIAL

contact@cfpes.com

01 48 11 27 90

PÔLE ANIMATION PROFESSIONNELLE

infop@cemea-idf.org

01 47 91 40 58

PÔLE ANIMATION VOLONTAIRE

stage@cemea-idf.org

01 47 91 73 25

ASSOCIATION NATIONALE

01 53 26 24 24

